



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090304

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 3/07/2025 12H13 C:005340 I:41964
V/REF : 1017581
V/Email reçu le Jeudi 03/07/2025 à 12H13

SEMCODA
Agence de Rillieux La-Pape
62A, AVENUE DE L'EUROPE
CS 30054
69141 RILLIEUX LA PAPE CEDEX

V/REF.IMM. 999
IMMEUBLE : RUE DE L'ECOLE -999
3/5 RUE DE L'ECOLE
69140 RILLIEUX LA PAPE

Vaulx en Velin, le 05 Septembre 2025

Référence Marché: M_230409001-1

LOCALISATION : ALLEE N3 ECOLE -LOGEMENT VACANT SOUS PASS 2940-RDC
JOINDRE MME BERARD AU RDC TEL07 61123016

MOTIF : INTERVENIR POUR FOURNITURE DE CYLINDRE POUR LE LOGEMENT
MERCİ DE LAISSER LE CYLINDRE NEUF DANS LES COMPTEUR ELECTRIQUE DU
LOGEMENT OU BIEN A L'ACCUEIL DE L'AGENCE DE RILLIEUX A L'ATTENTION DE
MME BERARD

Donneur d'ordre : Mme D BERARD

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 10/07 A 09H00 :
POSE DU NOUVEAU CYLINDRE DANS LE GAINÉ TECHNIQUE DES COMPTEURS
ELECTRIQUES (CYLINDRE R6 ISEO AVEC 5 CLES)

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 11/07/25 à 09H33 camille.vierne@semcoda.com
MP LCOMPTER Email envoyé le 11/07/25 à 09H33 _ Env oi CR/AB

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Rillieux	1	46,21	46,21
1,00	MS00036-FP.Cylindre/demi cylindre europ.	1	51,35	51,35



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090304

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	97,56
T.V.A. a 10,00%	9,75
TOTAL T.T.C.En EURO	107,31

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1017581 du 02/07/2025

Pr.

SEMCODA
Service Vente du Patrimoine
50, rue du Pavillon
CS 91007
01009 BOURG-en-BRESSE
Cedex
Tel:04.74.22.40.66

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif ☒ Individuel ☐
- 2 ans ☐ Non Conventionné ☐
Fournitures seules ☐

Travaux dits urgents ☐ Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

Lieu d'intervention

VACANT VENTE
3 RUE DE L'ECOLE
69140 RILLIEUX LA PAPE

VTETRVPP Vente Travaux liés Vente Partie privat.

1

00999-00001-00001-00002 H / Type 4 B / RDC Etage : RDC

01-EE-2212-VTE-61563150

Date entrée: 08/02/2025

Marché : M - 230409001-1

Délai

Date limite exécution : 17/07/2025

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00005 MENUISERIE / SERRURERIE INTERIEURE MERCİ DE CO?TACTER LA COMMERCİAE D BERARD 0761123016 Nous n'avons plu decylindre pour c ebien, le logement est sous passe 2940 merci à vous de me laisser un cylindre neuf à disposition dans les compteur électrique du logement ouà l'accueil de rilleux à mon intention	1,00	50,00	50,00	5,00	55,00
Total H.T.					50,00
Total TVA					5,00
Total TTC					55,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par BERARD DELPHINE le 02/07/2025

Le Responsable
Nom et Signature

Directeur Vente de Patrimoine

Jaime GOVOU

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA Service Vente du Patrimoine**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA Service Vente du Patrimoine**

Adresse : **50, rue du Pavillon CS 91007 01009 BOURG-en-BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement

☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble

☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **3 RUE DE L'ECOLE 69140 RILLIEUX LA PAPE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)

☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés

☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures

☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques

☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %

☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG-en-BRESSE**

le **03/07/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1017581